

ACCUEIL GARDERIE LE MATIN 7h00 - 8h20

Pour les enfants de l'école maternelle publique

Lieu : A l'école Maternelle publique les grains d'Orge- l'Entrée pignon Nord (à droite de l'entrée principale)

Pour les enfants de l'école élémentaire publique

Lieu : A l'Accueil de Loisirs rue Jean Clément

En cas de fermeture de la garderie Maternelle à 7h00, vous pouvez déposer votre enfant à l'accueil de la garderie de l'école élémentaire publique dans le bâtiment Accueil de Loisirs rue Jean Clément. Et, **en cas de fermeture de la garderie Élémentaire à 7h00**, vous pouvez déposer votre enfant à l'accueil garderie de l'école maternelle publique.

ACCUEIL GARDERIE LE SOIR 16h15 - 19h00

Pour les enfants de l'école maternelle publique

Lieu : A l'école Maternelle publique les grains d'Orge

Les enfants non récupérés à 16h15 sont confiés aux personnels communaux en charge de la garderie.

Appel des enfants inscrits sur le portail famille.

Service du goûter au restaurant scolaire fourni par la mairie.

Temps libre

Pour les enfants de l'école élémentaire publique

Lieu : A l'Accueil de Loisirs rue Jean Clément

Les enfants non récupérés à 16h15 sont confiés aux personnels communaux en charge de la garderie.

Appel des enfants inscrits sur le portail famille.

Goûter et Temps libre

Les enfants ont la possibilité de faire leurs devoirs dans une salle sous la surveillance du personnel communal. ***Il est rappelé que ce n'est pas une aide aux devoirs. Il est conseillé aux parents de vérifier le travail des enfants.***

L'accès à la **garderie élémentaire soir (16h15-18h30)** se fait uniquement **par le petit portail vert** (côté grande cour) ; le portail rue Jean Clément restera donc fermé à clé pour des raisons de sécurité.

Le regroupement des enfants des deux écoles dans la salle « garderie » de l'école de la maternelle publique se fait entre 18h20 et 18h30. Aucun enfant ne sera confié au responsable légal sur le temps du trajet.

Les parents doivent se présenter auprès de l'encadrant à chaque arrivée et départ de l'enfant.

Inscription sur le Portail Famille obligatoire :

Le matin en arrivant et le soir en partant de la garderie chaque enfant doit badger la carte KorriGo sur les bornes prévues à cet effet. Le badgeage validera la présence journalière de l'enfant sur les temps périscolaires matin midi et soir.

En cas d'oubli du « badgeage » de la carte ou de la non inscription sur le portail famille, l'agent pourra inscrire l'enfant présent aux services périscolaires par le biais d'une tablette.

Ces présences non badgées ou non inscrites sur le portail famille entraîneront une majoration de la tarification.